Surrendettement : somme due à la banque

Par Visiteur
Je dois 82000 euros a differentes banques et je vais deposer un dossier a la banque de france je gagne 1300 euros vous penser que mon dossier est recevable?
Par Visiteur
Bonjour Madame,
vous penser que mon dossier est recevable? Je ne peux préjuger de la décision de l'administration. Dans tous les cas, vous ne pouvez relever de la procédure de surendettementque si vous n'arrivez plus à rembourser vos dettes et si vous êtes dans une situation financière grave. Une difficulté passagère est insuffisante pour être surendetté.
Avez vous récemment contracté des crédits? Avez vous des biens immobiliers?
Cordialement
Par Visiteur
Bonjour, je n'ai pas contracte de credits dernierement et je n'ai aucun bien immobilier. cordialement
Par Visiteur
Bonsoir Madame,
Cela constitue des points en faveur de votre dossier.

La commission va étudier votre dossier en fonction de l'ensemble des éléments fournis.

En cas de déclaration d'irrecevabilité, la lettre indique les motifs de la décision.

En cas de désaccord, vous pouvez adresser votre recours contre la décision de recevabilité de la commission, par déclaration signée (lettre) remise ou adressée par lettre recommandée au secrétariat de la commission. Celui-ci transmettra une copie de la déclaration du demandeur avec son dossier au juge de l'exécution (tribunal de grande instance).

Cordialement